Pacte de l'ONU sur les Migrations : l'Italie n'ira pas à Marrakech, le texte sera soumis au Parlement italien (MàJ : la loi anti-migrants adoptée)

28/11/2018 à 22h12

L'Italie a adopté aujourd'hui un décret-loi controversé durcissant sa politique d'immigration, voulu par Matteo Salvini, ministre de l'Intérieur et chef de la Ligue (extrême droite). La Chambre des députés a adopté le texte (après le Sénat début novembre et dans les mêmes termes) par 396 oui contre 99 non.

Le gouvernement populiste formé par la Ligue et le Mouvement 5 Etoiles (M5S, antisystème) avait posé la question de confiance dans les deux chambres sur ce décret-loi. Quatorze députés du M5S n'ont pas pris part au vote aujourd'hui.

Le texte durcit la politique italienne en matière d'immigration. Il remplace en particulier les permis de séjour humanitaires, actuellement octroyés à 25% des demandeurs d'asile et d'une durée de deux ans, par divers autres permis, comme "protection spéciale", d'une durée d'un an, ou "catastrophe naturelle dans le pays d'origine", d'une durée de six mois, entre autres. **Il prévoit une procédure d'urgence afin de pouvoir expulser tout demandeur se montrant "dangereux".**

Il réorganise aussi le système d'accueil des demandeurs d'asile, qui étaient encore 146.000 fin octobre et seront

regroupés dans de grands centres par mesures d’économies. Dans le volet sécurité, il généralise l’utilisation des pistolets électriques et facilite l’évacuation des bâtiments occupés.